Le CESE a rendu son avis tourisme et numérique

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 12/12/2017

Saisine liée : TOURISME ET NUMÉRIQUE

Séance du 12 décembre 2017

Avis présenté par Jean-Louis Cabrespines et Régis Wargnier, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires.

Le tourisme est pour les territoires de France métropolitaine et des Outre-mer un vecteur de richesses (7 % du PIB) et d'emplois avec deux composantes :
- notre pays fait partie des premières destinations touristiques mondiales en nombre de visiteur.euse.s et en termes de recettes du tourisme international. Les arrivées de touristes internationaux.ales, ont crû en France de 6,5 % entre 2010 et 2016, alors qu'elles progressaient de plus de 40 % en Espagne ;
- les résident.e.s représentent les 2/3 de la consommation touristique en France mais un quart des Français.e.s n'est pas parti en voyage même une nuitée en 2015.

Le tourisme est l'une des activités les plus impactées par la révolution numérique. Les consommateur.rice.s accèdent via Internet à une grande palette de choix, cherchent les meilleurs prix et réservent souvent à la dernière minute. L'utilisation du téléphone mobile permet une diffusion très rapide d'offres touristiques, avec des incidences et des opportunités fortes pour le tourisme (m-tourisme), rendant essentielle la qualité de la couverture numérique.

De nouveaux modes de promotion et de commercialisation de l'offre touristique se sont imposés, poussés par des acteurs et actrices digitaux.ales (OTA, etc.) qui prennent une part importante de la valeur ajoutée du tourisme.

Des acteur.rice.s de l'économie collaborative favorisent la mise en marché d'éléments jusque-là peu utilisés (location de lieux d'hébergement par exemple), ce qui développe l'économie de l'usage mais aussi une concurrence parfois déloyale à l'égard des autres acteur.rice.s du tourisme. Des géants internationaux de l'e-tourisme acquièrent une puissance considérable et, implantés à l'étranger, échappent largement à la fiscalité sur les richesses tirées de leurs activités en France.

La majorité des acteur.rice.s du tourisme a entrepris de s'adapter à ces mutations et des régulations ont été mises en place : les Assises du tourisme de juin 2014 ont renforcé la coordination d'Atout France sur la promotion touristique de la France à l'international et sélectionné vingt destinations ; la création d'un réseau national d'incubateurs et spécialisés vise à favoriser la diffusion du numérique dans le tourisme. Le schéma régional de développement touristique et de loisir doit devenir un cadre de cohérence pour les politiques des collectivités territoriales.

Des progrès sont intervenus dans la recherche d'un équilibre entre les acteur.rice.s privé.e.s, avec une plus grande liberté tarifaire pour les hôtelier.ère.s par rapport aux agences de voyage en ligne, un encadrement de la location saisonnière et des obligations fiscales pour les propriétaires des biens loués.

Ces mutations offrent de grandes opportunités pour que la France et ses territoires valorisent mieux leur potentiel touristique grâce au numérique et que les touristes enrichissent leur expérience.

LE CESE FORMULE QUATRE PRÉCONISATIONS MAJEURES
- Création d'une Haute école du tourisme
- Nomination, auprès du Premier ministre, d'un.e interlocuteur.rice unique en charge du tourisme
- Lancement d'un Plan national de départ en vacances pour toutes et tous
- Création de parcours de découverte imaginés et initiés par les habitant.e.s des territoires

L'avis est adopté. Résultats du vote : 163 votes pour, 0 contre et 2 abstentions

© - copyright CESE - Novembre 2026